Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040721-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026
Date d'affichage : 31 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Néant.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-04-07-21 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non-permanent pour faire face à un accroissement d'activité – Placier au marché

Rapporteur : Nicolas BESREST
Il est rappelé au Conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non-permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est exposé également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent en charge du marché saisonnier. Ces tâches ne pouvant être réalisées par les agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Conseil municipal décide :

- de créer, à compter du 26 juin 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 26 juin au 28 août 2026 du fait de l'accroissement saisonnier d'activité dû à la tenue du marché estival

- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer au contrat la durée hebdomadaire de service

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040721-DE

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 8 avril 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor